

Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception

www.ancic.asso.fr



L'ECHO DE L'ANCIC

Bulletin trimestriel d'information

N° 21 - Janvier 2017

EDITORIAL

En 2017, j'ai plein de nouvelles résolutions!



1 Faire des aspirations sous AL dans les centres de santé

2 Plus de personnels dans les CIVG

3 Le forfait 100% accessible et efficace partout

4 Sauver les Bluets



5 Faire une loi européenne sur l'IVG

6 Faire adhérer Trump et le Pape à l'ANCIC

7 Légaliser l'accès à l'IVG partout dans le monde



...

Où alors j'attends l'année prochaine pour prendre de nouvelles résolutions!!

Sur ce Bonne année à tous!!!

EDITO p.1

Communiqué HCEfh p. 2 à 3

Communiqué ANCIC p.4

POINT DE VUE p. 5 à 6
« Mon IVG m'appartient »
par N.Peltier

PROPOS ILLUSTRÉS ! p.7 à 9

DATES À RETENIR p.10

Comité de rédaction :

Emmanuelle Lhomme (Secrétaire de rédaction)

Marie-Laure Bazile

Martine Chosson

Nathalie Peltier

Claire de Truchis

Présidence de l'ANCIC :

Laurence Danjou

Laurence Esterle

Emmanuelle Lhomme

Mail : contact@ancic.asso.fr

**LE COMITE DE REACTION *oups* DE
REDACTION DE L'ECHO VOUS
SOUHAITE UNE BELLE ANNEE DE
CHANGEMENT A TOUTES ET A
TOUS... POSITIVEMENT VÔTRE !**

Merci à Nadia pour ses bonnes idées et ses qualités d'illustratrice.

COMMUNIQUE DE PRESSE du 17 JANVIER 2017

**A l'occasion des 42 ans de la loi Veil, le HCE dresse un bilan positif
des actions mises en œuvre ces dernières années
pour faciliter l'accès à l'avortement
et identifie quelques obstacles pouvant encore être levés**



Le 17 janvier 1975 était promulguée la loi Veil dépenalisant l'avortement. Depuis 42 ans, l'interruption volontaire de grossesse est progressivement devenue un droit à part entière et son accès a peu à peu été amélioré. Les progrès se sont accélérés ces dernières années.

220 000 IVG sont pratiqués chaque année en France : c'est un **événement assez courant de la vie sexuelle et reproductive des femmes**, puisque plus d'1 femme sur 3 y a recours dans sa vie. Toutefois, dans son [rapport relatif à l'accès à l'IVG paru en 2013](#), le Haut Conseil à l'Égalité alertait les pouvoirs publics sur la **persistance d'obstacles juridiques et matériels** auxquels les femmes devaient toujours faire face et formulait 35 recommandations pour y remédier.

3 ans plus tard, le Haut Conseil fait le bilan : grâce au renforcement de l'arsenal juridique et réglementaire et au programme national d'actions pour l'accès à l'IVG, **plus des deux tiers des recommandations émises par le HCE ont été mises en œuvre**. Danielle Bousquet, sa présidente salue « *la forte mobilisation du Gouvernement et du Parlement pour améliorer l'accès réel à l'avortement, à des informations objectives et dépassionnées et pour dédramatiser le recours à cet acte. Néanmoins, l'IVG reste, en 2017, un droit à garantir et à défendre.* ».

Le HCE établit que :

1. le droit à l'avortement a été significativement réaffirmé : d'un droit à part, il a été consacré comme un droit à part entière ;
2. l'information sur l'IVG a été rendue plus accessible, facilitant l'entrée dans le parcours ;
3. l'offre de soins a été développée et l'accès pratique à l'avortement a été amélioré ;
4. le pilotage a été renforcé, afin de supprimer les inégalités d'accès à l'IVG dans les différentes régions.

Pour conforter ce droit, les pouvoirs publics peuvent encore agir :

- A court terme, en examinant dans les meilleurs délais la proposition de loi relative à l'extension du délit d'entrave aux informations publiées sur l'IVG internet ;
- A moyen terme, en levant les derniers obstacles au plein accès à l'avortement (suppression de la double clause de conscience, autorisation des IVG par aspiration dans les Centres de planification familiale et d'éducation familiale (CPEF) et dans les maisons pluri-professionnelles de santé, suppression de la forfaitisation de l'IVG, renforcement de la formation initiale et continue des professionnel.le.s de santé) ;
- Dans la durée, en réalisant des testings annuels pour garantir, partout sur le territoire, les meilleures conditions d'accès à l'IVG (libre choix de la méthode, accès entre 10 et 12 semaines comme le prévoit la loi, confidentialité, gratuité, choix effectif pour les femmes sans papiers).

Alors que les gouvernements espagnol, portugais et polonais ont récemment tenté de restreindre ce droit et que certains débats politiques français peuvent laisser craindre des reculs, le HCE appelle à maintenir un portage politique fort, seule garantie de l'accès réel à l'avortement pour toutes les femmes qui le souhaitent, où qu'elles habitent.

http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_bilan_mise_en_oeuvre_recos_ivg_2017_01_17_vf.pdf

Communiqué de presse ANCIC du 17 novembre 2016



Les élections présidentielles de 2017 se préparent et les propos de certains candidats laissent penser que le droit à l'IVG pour toutes les femmes pourrait être remis en question.

L'ANCIC appelle les femmes et les hommes à faire preuve de vigilance pour défendre le droit à l'avortement pour toutes les femmes qui le désirent; droit fondamental défendu notamment par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Les conditions d'accès à l'IVG de 1975 à aujourd'hui n'ont cessé de s'améliorer :

- allongement du terme autorisé de 12 à 14 semaines d'aménorrhée
- suppression de l'obligation d'autorisation parentale pour les femmes mineures
- possibilité de réaliser des IVG médicamenteuses à domicile
- suppression de l'entretien obligatoire pour les femmes majeures
- suppression de la notion de détresse
- suppression du délai de réflexion
- prise en charge à 100% du parcours d'IVG
- possibilité pour les sages-femmes de réaliser des IVG médicamenteuses
- possibilité de réaliser des IVG instrumentales sous anesthésie locale dans les centres de santé

Les moyens des centres pratiquant des IVG doivent être maintenus, voire améliorés dans les structures, villes ou régions où ils sont encore insuffisants pour permettre aux femmes d'avoir une IVG dans les meilleurs délais et les meilleures conditions possibles où qu'elles habitent en France.

L'ANCIC scrutera les propos des candidats à la fonction présidentielle afin de dénoncer tout risque d'atteinte à la liberté fondamentale des femmes à avoir une IVG quelqu'en soit le motif, et avec la méthode (instrumentale ou médicamenteuse) de leurs choix.

Le bureau de l'ANCIC
Contact : info@ancic.asso.fr

POINT DE VUE

Mon IVG m'appartient par Nathalie Peltier

En cette période de pré-élection présidentielle, sur l'IVG, tout le monde y va de la sienne : Fillon d'abord, puis Jupé qui instrumentalise la question à des fins électorales, la Conférence des évêques de France, en soutien aux sites menacés de délit d'entrave numérique à l'IVG, le Front National ensuite, par la voix de Marion Maréchal Le Pen. Pas un matin sans que ma radio ne diffuse les propos des uns et des autres dès le réveil. C'est alors que me revient le slogan « mon corps m'appartient ». Slogan bien connu auquel je n'avais pas accordé l'intérêt qu'il mérite. Je n'avais pas bien compris ce qu'il signifie. Il reste d'une actualité pertinente.

- Il énonce une vérité à répéter encore et encore à ces jeunes filles qui m'ont dit, en intervention scolaire, que le sexe de la femme appartient à son mari.
- Il recèle encore toute la colère qu'y ont mis les femmes qui se sont battues pour le droit à l'IVG : « *tu codifies mes fonctions physiologiques, tu décris en détail ce qui se passe à l'intérieur de mon ventre, tu mets « ça » dans le Journal Officiel* » disait l'une des 343 Françaises signataires du manifeste « Je me suis fait avorter » (le nouvel observateur, n° 334 du 5 avril 1971). Ces paroles font écho à mon état d'esprit ces derniers matins : « Mais qu'est ce qui autorise tous ces gens à parler de moi ? Des femmes ? D'un événement aussi intime ? Que les politiques m'oublient ! « Mon corps m'appartient ! » Je me moque que l'IVG ne soit pas trop « le truc » de certains ! Je veux juste que ce soit possible pour toute femme qui le souhaite !
- Il ouvre la porte à d'autres slogans : « Ma tête m'appartient ! » Que les antis IVG ne viennent pas me dire ce que l'IVG peut me faire ! C'est ce sur quoi ils ont choisi de mettre l'accent sous forme du « syndrome post IVG ».

Que disent-ils ? Quel statut à part donnent-ils à l'IVG ?

Alors que la vie de tout être humain peut être semée d'embûches, d'imprévus, d'impondérables auxquels il aura à se confronter, alors qu'il rencontrera son lot de décisions à prendre, alors que ces décisions seront plus ou moins faciles

à prendre, plus ou moins porteuses de souffrances et de regrets, qu'on y trouve rien à redire et que ces derniers susciteront indifférence ou empathie, c'est selon, la décision qui dépend de la survenue d'une grossesse non prévue fait, pour eux et d'autres peut être, exception à la règle.

A défaut de disposer d'études scientifiques neutres ou en attendant d'en avoir, je m'interroge sur ce fait. La parole des femmes qui avortent est rare.

Moi qui suis une « intermédiaire » (nom donné à la femme, non médecin, qui participaient aux équipes volantes pratiquant des avortements avant la loi de 1975 à côté du médecin et du médecin en stage) conseillère conjugale et familiale, je voudrais témoigner pour elles. Les femmes nous racontent des questions, des hésitations, des ressentis. Nous les voyons évoluer au fil de la prise en charge, leur offrons d'être prêtes, comme il se doit pour toute décision avant qu'elle ne soit actée, avant d'agir. Nous voyons celles qui se plaignent d'avoir à vivre une telle expérience et aimeraient laisser à d'autres la décision, si cela était possible, celles qui décident heureuses de pouvoir le faire librement, d'user de leur droit, celles qui souffrent et celles qui ne souffrent pas, celles qui souffrent un peu, celles qui disent avoir regretté, celles qui regrettent par moment, celles qui ont regretté puis accepté et celles qui assument pleinement. Nous entendons toutes les postures, de la culpabilité à la détermination. Il y a même des femmes qui témoignent de la part de cet événement dans leur accomplissement individuel. Et alors ? Pourquoi faudrait-il qu'il en soit différemment ? Pourquoi l'IVG devrait-elle être hors champ de la vie alors qu'elle est au cœur de la vie intime ?

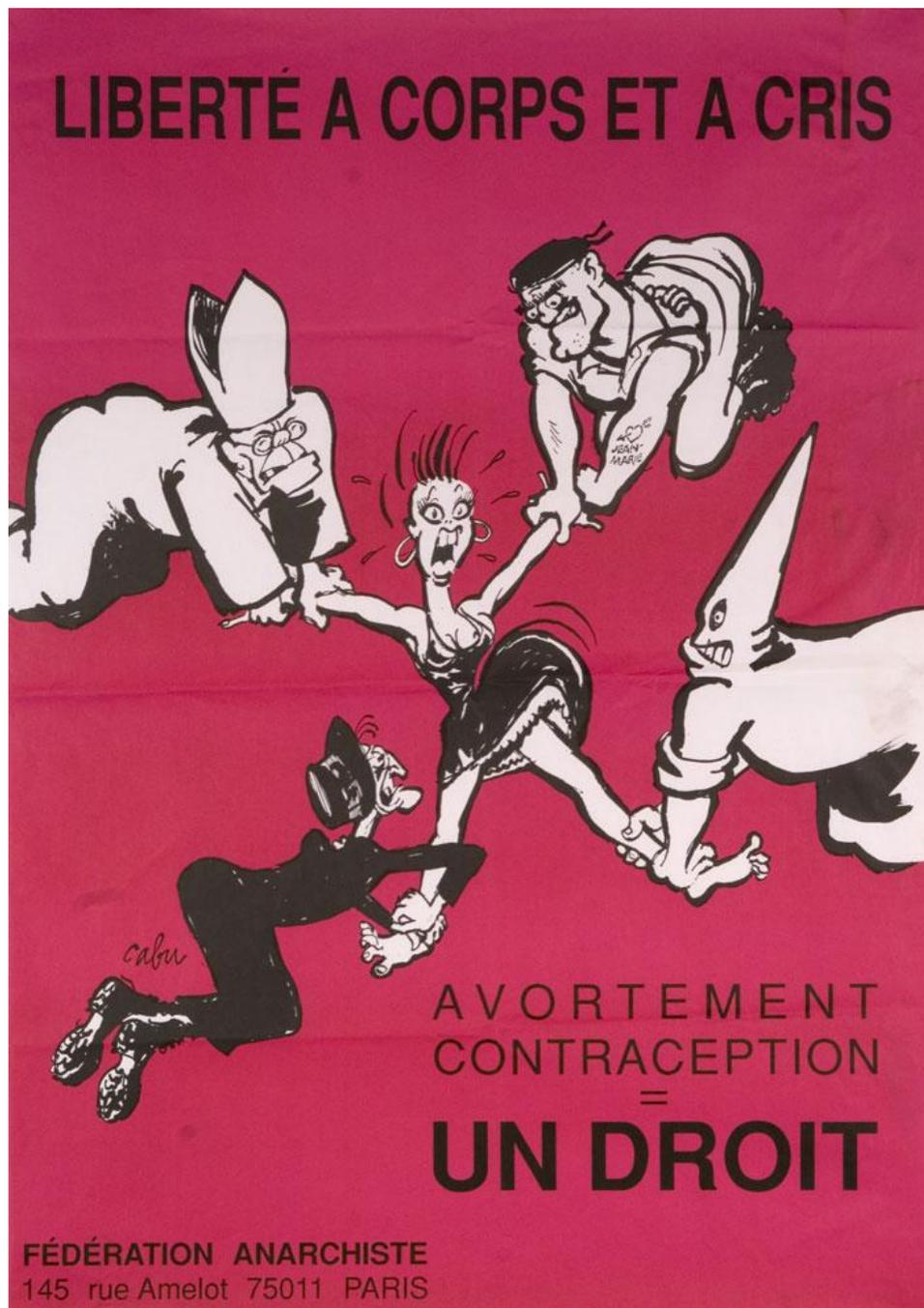
Pourquoi les anti-IVG imposeraient-ils aux femmes l'obligation de prendre une décision sans possibilité de la regretter, si ce doit être le cas ? Pourquoi ne devraient-elles pas souffrir, si ce doit être le cas ? Pourquoi ne pourraient-elles pas y réfléchir avant et après, si elles en ressentent le besoin ? Pourquoi ne seraient-elles pas capables avec ou sans aide d'affronter les regrets, de faire face à la peine, si elles en ont ? Comme pour les autres décisions de la vie. Pas plus, pas moins. Une grossesse non prévue, une interruption de grossesse sont des événements placés sur un chemin individuel. Il appartient aux professionnels du secteur de les accompagner au mieux et aux femmes d'y accorder toute l'importance que cet événement a pour elles. Pas plus, pas moins. Prévention n'est pas propagande devrait on rappeler aux anti-IVG.

« Mon corps m'appartient », « ma tête m'appartient », « mon IVG m'appartient » devrait-on admettre.

PROPOS ILLUSTRÉS !

« LES FEMMES SONT DES ETRES RESPONSABLES QUI DOIVENT ETRE TRAITES COMME TELS »

Marion Maréchal Le Pen dans son discours « CONTRE LE REMBOURSEMENT INTEGRAL DE L'IVG »



François Fillon écrit en 2015 : L'IVG EST UN « DROIT FONDAMENTAL ».

En juin 2016, il dit avoir « COMMIS UNE ERREUR » dans son livre.



« Cette proposition de loi met en cause les fondements de nos libertés et tout particulièrement de la liberté d'expression qui ne peut être à plusieurs vitesses selon les sujets », affirme Mgr Pontier, chef de file de l'épiscopat : elle « contribuerait à rendre cet acte de moins en moins volontaire, c'est-à-dire de moins en moins libre » à propos du projet de loi sur le délit d'entrave numérique à l'IVG.



Image sans auteur, trouvée sur le net.

POUR CONCLURE (images trouvées sur le net)

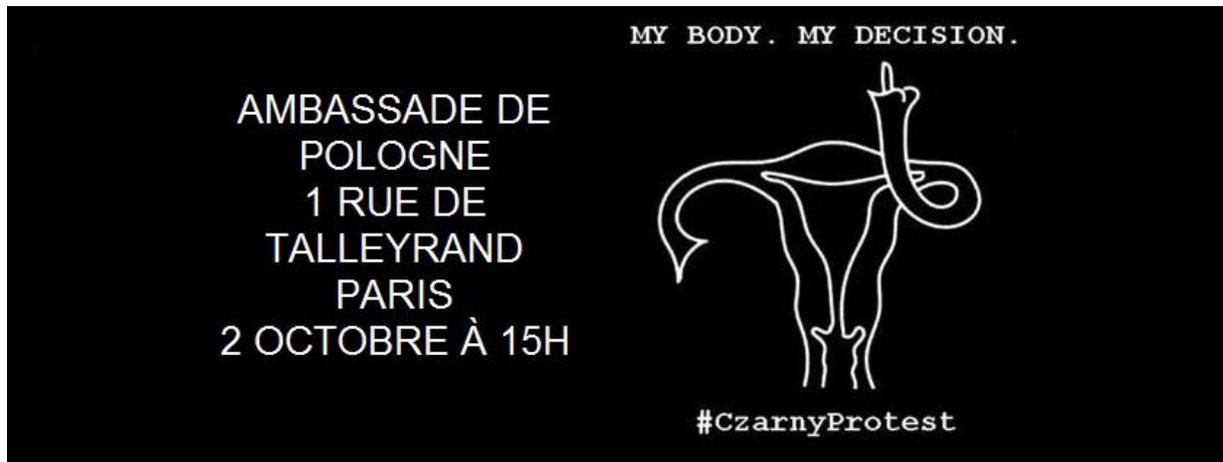


Image sans auteur, trouvée sur le net.



Image sans auteur, trouvée sur le net.

A nous / vous de voter puis de militer ...

La parution de l'ECHO de l'ANCIC est possible grâce au travail de l'association.

Pensez à soutenir l'ANCIC en adhérant ou en versant des dons.



ANCIC
Maison des associations du 14^{ème}
BP 84
22 rue Deparcieux
75014 PARIS
<http://www.ancic.asso.fr>

BULLETIN D'ADHESION A NOUS RETOURNER
ACCOMPAGNÉ D'UN CHEQUE DU MONTANT DE VOTRE COTISATION

Médecin : 50 euros
Autres professionnels : 30 Euros

LES ADHÉSIONS SONT UNIQUEMENT INDIVIDUELLES

ADRESSE E-MAIL :
NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL :
VILLE :
TELEPHONE :
PROFESSION :
LIEU DE TRAVAIL (adresse et téléphone) :
DATE DE NAISSANCE :

Ci-joint un chèque de..... , montant de mon adhésion pour l'année 2017

Enfin si vous changez d'adresse ou de mail en cours d'année, pensez à nous tenir informés afin que nous puissions continuer à vous relayer nos informations.

DATES À RETENIR

17^{ème} journée de l'AFC
10 mars 2017

<http://www.avortementancic.net/spip.php?article725>

Colloque annuel de l'ANCCEF
17 mars 2017

<http://anccef.fr/>

**22^{èmes} journées nationales de
l'ANCIC à Caen**
13 et 14 octobre 2017

<http://www.avortementancic.net/spip.php?article644>

AVIS AUX LECTEURS

Nous envisageons un numéro de l'Echo sur la planification et un second sur les violences faites aux femmes.

**Envoyez-nous vos points de vue,
vos humeurs, vos contributions,
articles...**

contact@ancic.asso.fr